

# **La refonte de la politique sociale est en marche !**

## **Premiers pas et concrétisation des évolutions prévues au budget 2014**

Conférence de presse du lundi 13 janvier 2014,  
Château de Neuchâtel, salle des Chevaliers

# Vue d'ensemble

# Constats de départ

- Neuchâtel est un canton producteur de richesses, dont l'économie est florissante. Mais le canton connaît des taux de chômage et d'aide sociale les plus élevés de Suisse
- Des indicateurs traduisent une triple problématique dont souffre le canton en regard des autres régions du pays:
  - Une précarité sociale qui touche une partie de la population
  - Un potentiel économique qui n'est pas pleinement valorisé
  - Une surcharge actuelle et future qui pèse sur les finances publiques
- Les évolutions observées ces dernières années montrent une aggravation de cette situation

# Volonté politique générale

- Le Conseil d'Etat considère qu'il est urgent pour le canton de mettre le défi de l'intégration au premier plan
- Cela passe notamment par:
  - une meilleure reconnaissance du travail,
  - un effort accru de prévention de l'exclusion,
  - une refonte de la stratégie d'appui à l'intégration,
  - une optimisation du dispositif d'action sociale au sens large,
  - les contraintes financières et de compétitivité économique.
- De nombreux projets liés sont en cours de déploiement et plusieurs autres sont actuellement en examen

# Construction du budget 2014

- Compte tenu du contexte et de la volonté affirmée de relever le défi de l'intégration, les priorités budgétaires ont été posées comme suit:
  - Assumer les obligations légales
  - Concrétiser les réorganisations en cours de déploiement
  - Renforcer la prévention de l'exclusion et l'appui à l'intégration
  - Poursuivre l'effort de réduction des effets de seuil
- Compte tenu des surcoûts engendrés par ces priorités budgétaires, des réductions de prestations sociales ne peuvent être évitées. Le Conseil d'Etat a veillé à ce que les restrictions ne péjorent pas les objectifs visés

# Traduction des priorités budgétaires

- Assumer les obligations légales:
  - Hausse du nombre de bénéficiaires, évolution des primes LAMal
- Financer les réorganisations en cours:
  - ORP et MMT, déploiement des GSR, bourses d'études, PIC
- Prévenir l'exclusion et renforcer l'appui à l'intégration:
  - Case management, insertion des bénéficiaires de l'aide sociale
- Réduire les effets de seuil:
  - Poursuite de la réforme fiscale, augmentation des subsides LAMal
- Les moyens supplémentaires ne suffisent pas à financer tous ces efforts, d'où la réduction de certaines prestations

# Modification des prestations en 2014

- Mieux reconnaître le travail et prévenir l'aide sociale:
  - Rabais d'impôt généralisé pour enfants – janvier
  - Amélioration ciblée des subsides LAMal – janvier
  - Restriction ciblée des normes d'aide sociale – mars
  
- Favoriser le retour à l'autonomie:
  - Démarrage des guichets sociaux régionaux – janvier
  - Places supplémentaires d'insertion – dès janvier
  - Renforcement du case management – dès février
  - Refonte de la politique d'intégration – dès 2<sup>ème</sup> semestre

# Focus 1: renforcement des subsides LAMal

Manuel Barbaz

Chef de l'Office cantonal de  
l'assurance-maladie

# Évolution des subsides LAMal

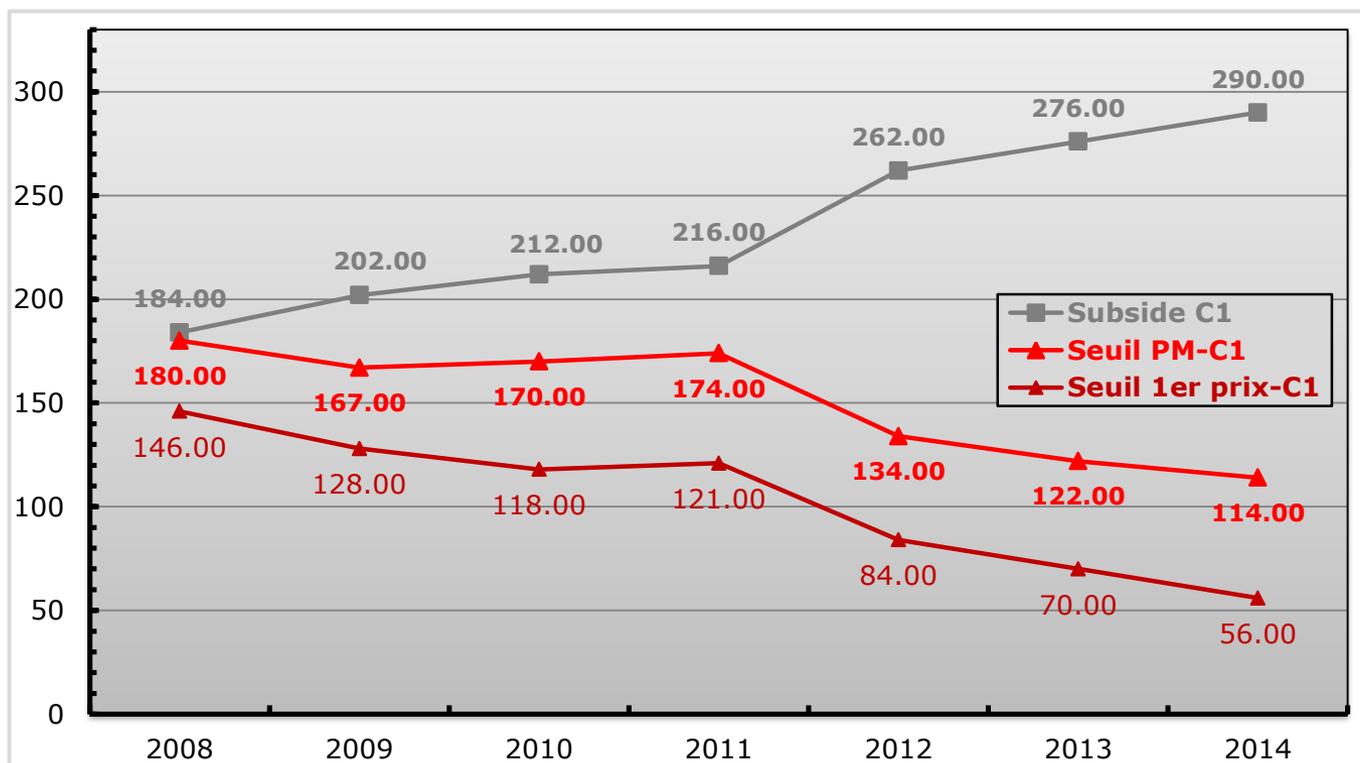
- Les réductions de primes sont un instrument essentiel que tous les cantons utilisent pour lutter contre les effets de seuil et prévenir l'entrée à l'aide sociale
- Ainsi, malgré la double pression exercée par la hausse des primes et l'augmentation du nombre de personnes dont la prime est entièrement à charge de l'Etat (aide sociale, PC AVS/AI), il a été décidé de maintenir l'intensité du soutien aux autres bénéficiaires (env. 22'500 personnes)
- De plus, au vu de l'importance de se rapprocher d'une situation où gagner plus permet effectivement d'avoir plus d'argent à la fin du mois, un effort supplémentaire de 500'000.- fr a été consenti pour réduire les effets de seuil

# Montant des subsides 2013-2014

Catégories	Enfants (jusqu'à 18 ans)	Jeunes en formation initiale (19 à 25 ans)	Jeunes adultes actifs (19 à 25 ans)	Adultes en formation initiale (dès 26 ans)	Adultes actifs (dès 26 ans)
<b>1</b>	60.- ⇒ <b>60.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	240.- ⇒ <b>252.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	276.- ⇒ <b>290.-</b>
<b>2</b>	60.- ⇒ <b>60.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	180.- ⇒ <b>189.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	208.- ⇒ <b>219.-</b>
<b>3</b>	60.- ⇒ <b>60.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	108.- ⇒ <b>119.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	120.- ⇒ <b>132.-</b>
<b>4</b>	60.- ⇒ <b>60.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	56.- ⇒ <b>59.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	65.- ⇒ <b>69.-</b>
<b>5</b>	60.- ⇒ <b>60.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	29.- ⇒ <b>29.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	32.- ⇒ <b>32.-</b>
<b>OSL</b>	60.- ⇒ <b>60.-</b>	250.- ⇒ <b>250.-</b>	—	250.- ⇒ <b>250.-</b>	—
<b>Aide sociale</b>	87.- ⇒ <b>88.-</b>	381.- ⇒ <b>387.-</b>	381.- ⇒ <b>387.-</b>	398.- ⇒ <b>404.-</b>	398.- ⇒ <b>404.-</b>
<b>PC AVS/AI</b>	87.- ⇒ <b>88.-</b>	381.- ⇒ <b>387.-</b>	381.- ⇒ <b>387.-</b>	398.- ⇒ <b>404.-</b>	398.- ⇒ <b>404.-</b>

Réduction maximale de prime pour chaque catégorie, pour la franchise ordinaire de 300 fr.

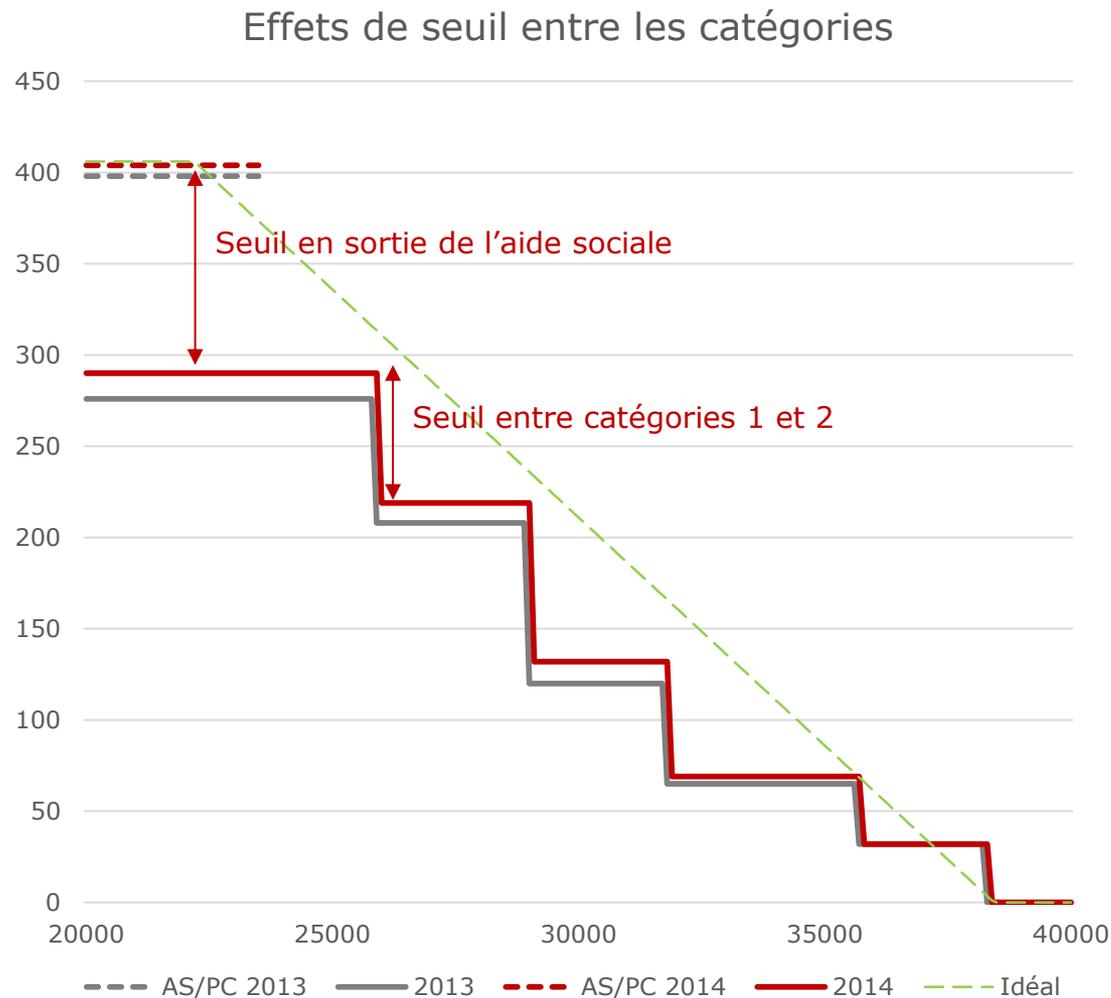
# Réduction des effets de seuil



- La forte augmentation des subsides de catégorie 1 a permis de réduire les effets de seuil en sortie de l'aide sociale
- En 2014, l'effet de seuil en regard de la prime moyenne cantonale sera de 114 fr/mois et il se limitera même à 56 fr/mois en regard de la prime la moins chère

# Réduction des effets de seuil

- Outre la situation améliorée en sortie de l'aide sociale, les effets de seuil sont également réduits entre les différentes catégories de subsides.
- Il reste cependant encore beaucoup à faire pour aboutir à la suppression complète des effets de seuil.



# Focus 2: restriction des normes d'aide matérielle

Raffaele Fasano  
Chef de l'Office cantonal de  
l'aide sociale

# Motivations

- Les coûts de l'aide matérielle augmentent rapidement année après année, en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires
- Pour infléchir cette tendance, l'injection rapide de moyens dans le personnel des GSR, le coaching des jeunes (case management) et les programmes d'insertion sont indispensables
- Afin de limiter la hausse des charges, le Conseil d'Etat a fixé un objectif d'économie de 4 millions de francs par an, sous forme de réduction des prestations d'aide matérielle

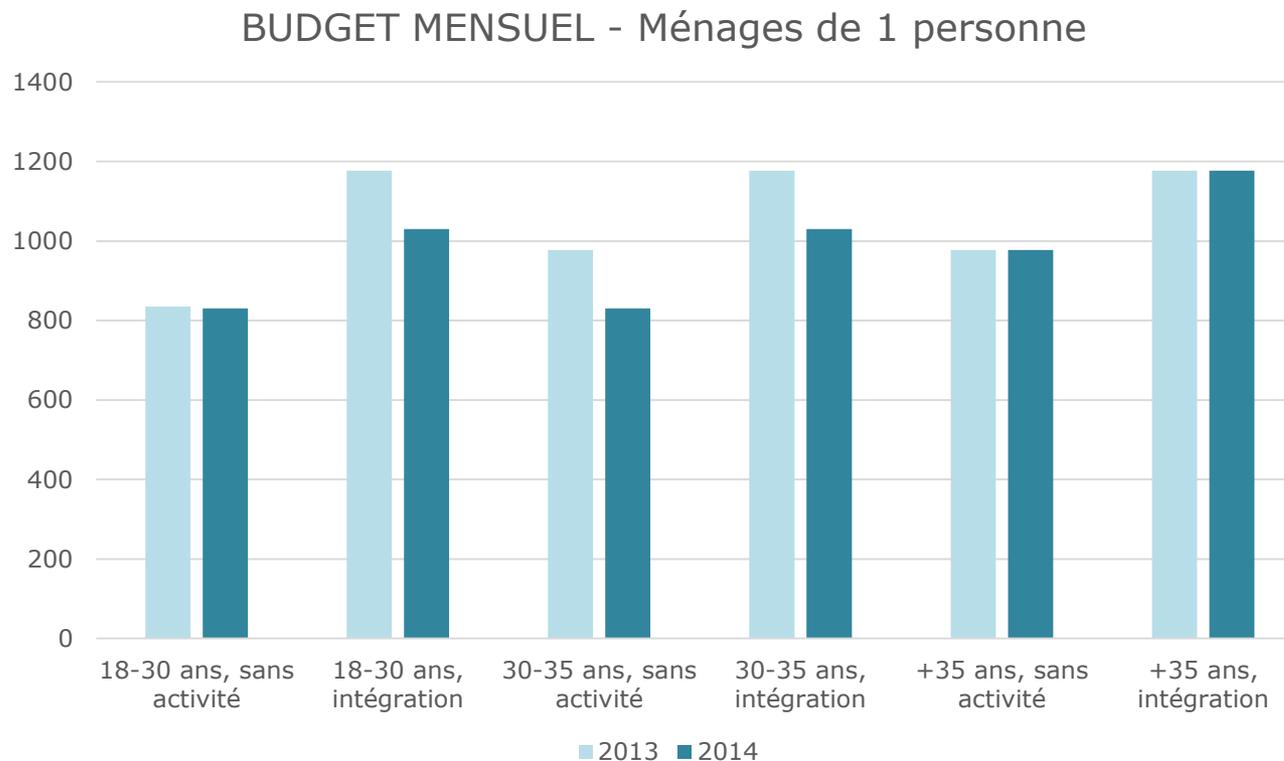
# Ciblage des mesures d'économies

- Afin d'identifier des mesures permettant d'atteindre l'objectif financier tout en préservant des prestations acceptables, le Conseil d'Etat a associé à ses travaux les communes et les professionnels du terrain
- Les mesures retenues ne mettent pas en péril l'objectif général d'intégration, voire y contribuent dans certains cas
- Afin d'apporter une information adéquate aux personnes touchées, une entrée en vigueur différée au 1<sup>er</sup> mars a été convenue avec les services sociaux régionaux

# Restrictions des normes

- Les personnes de 18 à 35 ans sans charge de famille voient leur forfait d'entretien réduit
- Le supplément «ménage» octroyé aux familles est fortement réduit et il est limité aux enfants mineurs
- Les suppléments «formation» et «intégration», octroyés aux personnes en formation post-obligatoire non rémunérée et aux personnes en démarche d'intégration sont supprimés pour les mineurs
- Certaines prestations circonstanciées sont réduites
- Les possibilités de sanctions sont élargies

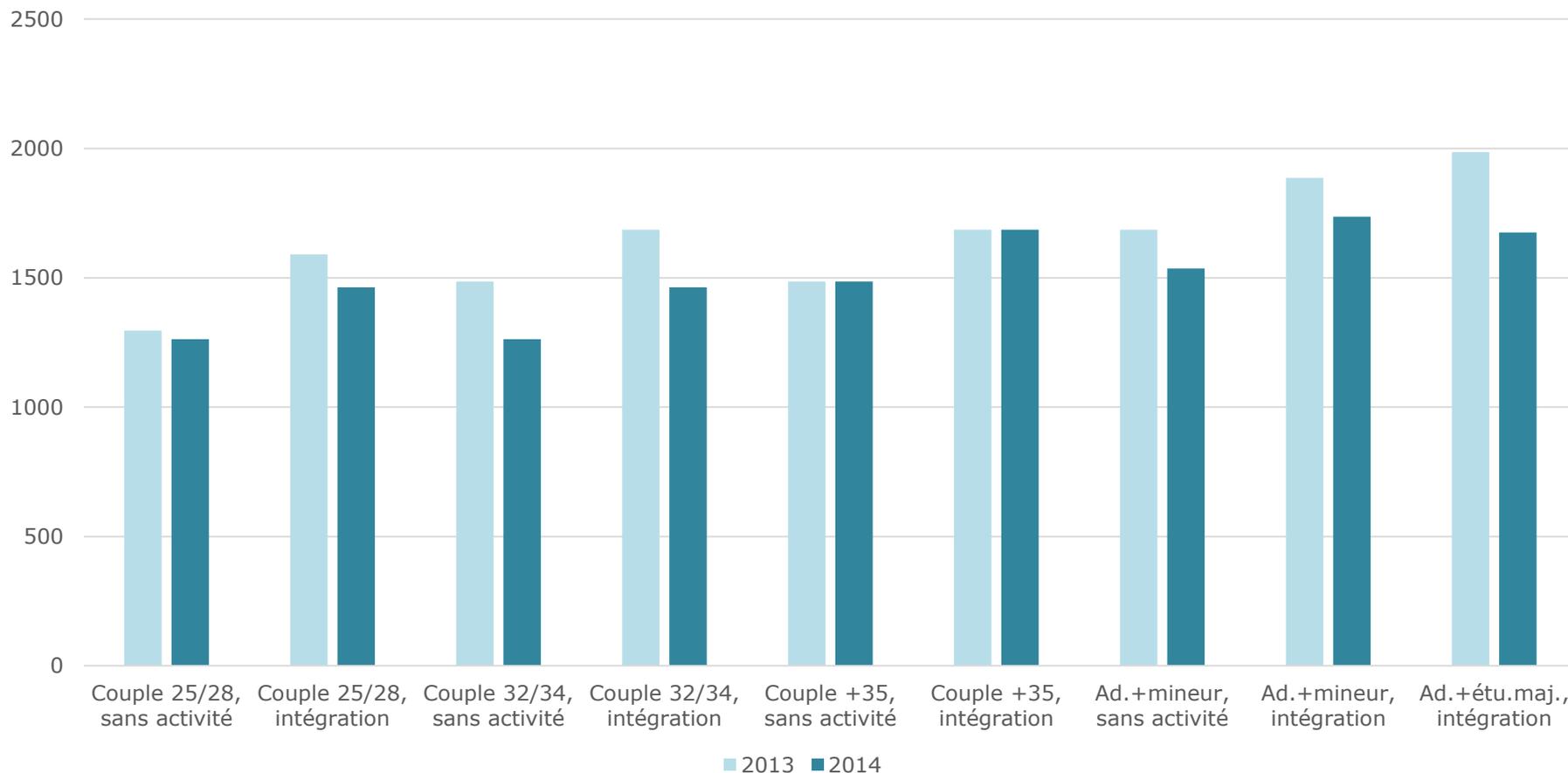
# Montants des normes 2013-2014



NB: Le budget total tel que présenté ici est le montant assuré mensuellement par l'aide sociale en plus du loyer et des primes d'assurance-maladie. Les revenus des bénéficiaires sont entièrement déduits de ce budget, sous réserve des franchises prévues par l'arrêté.

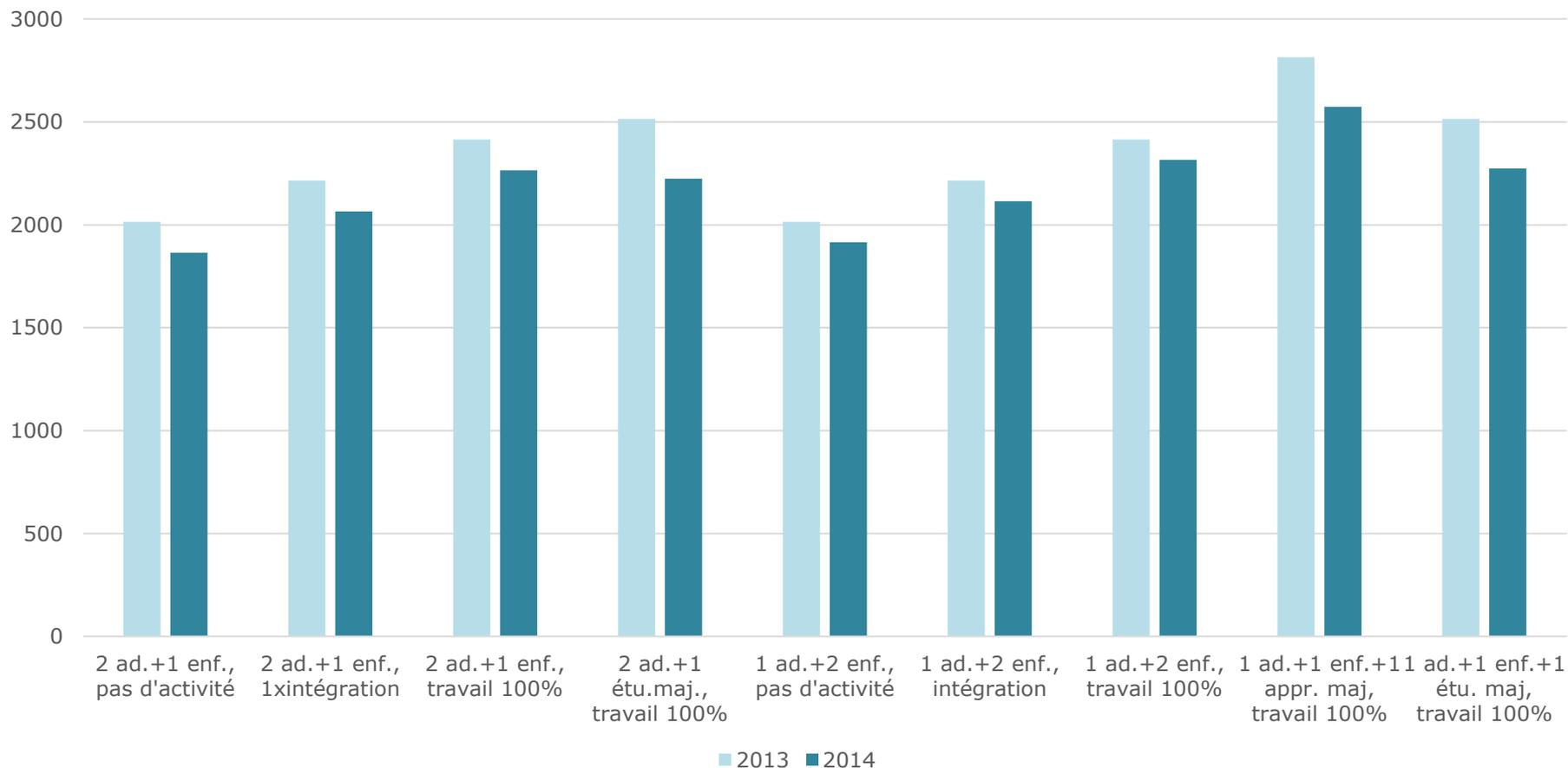
# Montants des normes 2013-2014

BUDGET MENSUEL - Ménages de 2 personnes



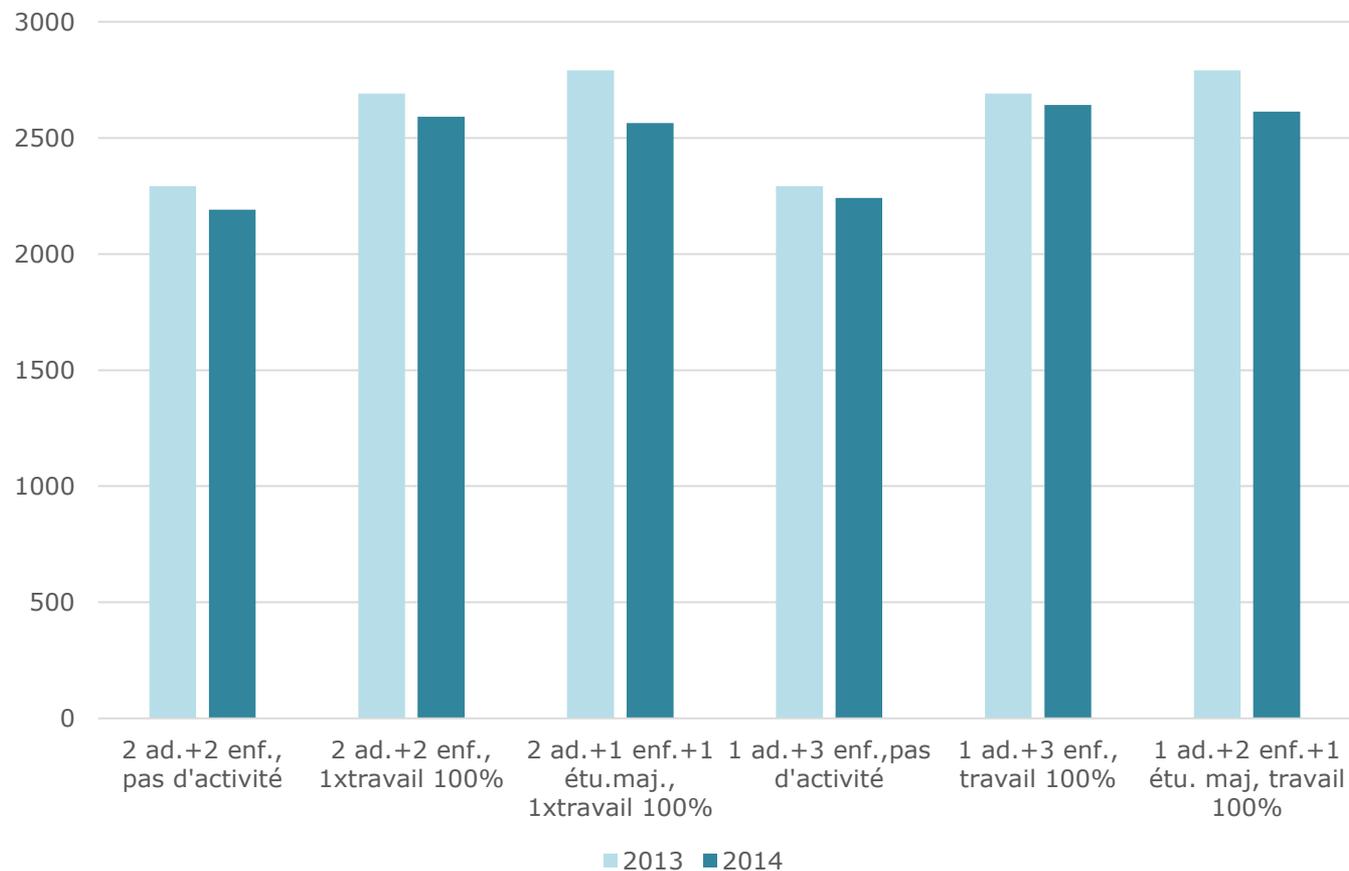
# Montants des normes 2013-2014

BUDGET MENSUEL - Ménages de 3 personnes



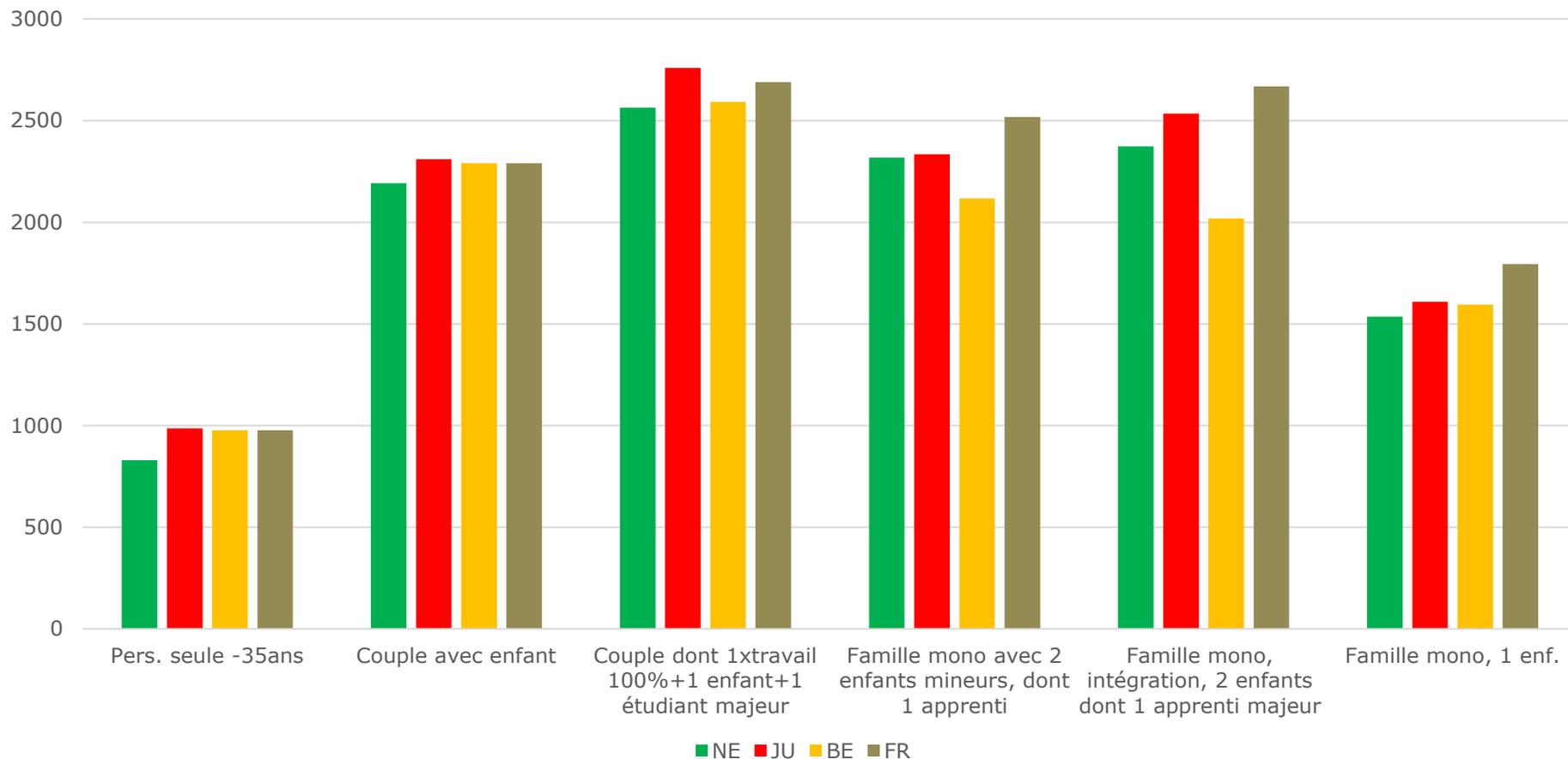
# Montants des normes 2013-2014

BUDGET MENSUEL - Ménages de 4 personnes



# Montants des normes 2014

Quelques comparaisons intercantionales



# Conclusion et suite des opérations

Jean-Nat Karakash  
Conseiller d'Etat  
chef du DEAS

# Synthèse

- Le Conseil d'Etat a pris des mesures concrètes pour améliorer la situation des travailleurs modestes et des personnes qui sortent de l'aide sociale
- Les montants versés au titre de l'aide sociale sont réduits pour différentes catégories, notamment les jeunes de moins de 35 ans ainsi que les familles
- Des moyens supplémentaires sont mis à disposition pour aider les bénéficiaires de l'aide sociale à retrouver leur autonomie et le renforcement de la politique d'intégration va se poursuivre

# Suite des opérations

- Renforcement du case management et des programmes d'intégration en cours de déploiement
- Mise en œuvre des restrictions de l'aide matérielle en mars
- Refonte de la politique d'intégration dès le 2<sup>ème</sup> semestre
- Harmonisation de la facture sociale, salaire minimum, poursuite de la lutte contre les effets de seuil,...

# Questions ?

# Réponses !